

Sainte-Thérèse, le 10 novembre 2016

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant le dossier 7430-13-01-01267-00, Laval

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 27 octobre, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents accessibles. Ce sont :

1. Certificat d'autorisation du 4 février 2010, 3 pages
2. Rapport d'inspection du 14 juillet 2014, 7 pages

Toutefois, l'étude environnementale visée par votre demande relève de la Ville de Laval. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous référons au responsable de l'application de cette loi au sein de cet organisme.

Ville de LAVAL

Me Chantal Sainte-Marie

Greffière par intérim

1, Place du Souvenir C.P. 422, succ. St-Martin

Laval (QC) H7V 3Z4

Tél. : 450 978-3951

Télééc. : 450 978-3966

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (12 pages)

Laval, le 4 février 2010

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ville de Laval
1, place du Souvenir
Laval (Québec) H7V 3Z4

Objet : Remblayage complet du marais 350 et des marécages 423, 424 et 501 dans le prolongement des rues Toupin, Thibault, Tardivel et Thériault
N/Réf. : 7430-13-01-01267-00
400677973

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 28 mars 2008, reçue le 31 mars 2008 et complétée le 2 février 2010, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Remblayage d'un marais et de trois marécages sur une superficie totalisant 35 589 mètres carrés dans le cadre d'un développement résidentiel. Les travaux auront lieu à l'intérieur du quadrilatère formé par le boulevard Sainte-Rose au nord, le boulevard des Laurentides à l'est et la rue Thibault au sud et à l'ouest.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7430-13-01-01267-00
400677973

Le 4 février 2010

Les travaux auront lieu sur les lots 1176434, 1176458, 1176459, 1176460, 1176810, 1176811, 1176812, 1176813, 1176814, 1176830, 1176836, 1176838, 1176839, 1176914, 1176935, 1176972, 1177011, 1177012, 1177021, 1177048, 1177063, 1177090, 1177101, 1177102, 1177127, 1177138, 1177148, 1177151, 1177152, 1177153, 1177154, 1177155, 1177156, 1177157, 1177158, 1177159, 1177160, 1177161, 1177162, 1177163, 1177164, 1177165, 1177166, 1177167, 1177168, 1177169, 1177170, 1177171, 1177172, 1177173, 1177174, 1177175, 1177176, 1177177, 1177178, 1177179, 1177180, 1177181, 1177182, 1177183, 1177184, 1177185, 1177186, 1177187, 1177188, 1177189, 1177190, 1177191, 1177192, 1177193, 1177194, 1177195, 1177196, 1177197, 1177198, 1177199, 1177200, 1177201, 1177202, 1177203, 1177204, 1177205, 1177206, 1177207, 1177208, 1177209, 1177210, 1177227, 1177262, 1177285, 1177316, 1177327, 1177365, 1177401, 1177402, 1177423, 1177485, 1177838, 1177860, 1177861, 1177875, 1177876, 1177877, 1177878, 1177879, 1177880, 1177881, 1177882, 1177883, 1177884, 1177885, 1177887, 1177895, 1177896, 1177897, 1177898, 1177899, 1177900, 1177901, 1177902, 1177903, 1177904, 1177905, 1177906, 1177907, 1177908, 1177909, 1177910, 1177911, 1177912, 1177913, 1177914, 1177915, 1177916, 1177917, 1177918, 1177919, 1177920, 1177921, 1177922, 1177923, 1177924, 1177925, 1177926, 1177927, 1177928, 1177929, 1177930, 1177931, 1177932, 1177933, 1177934, 1177935, 1177936, 1177937, 1177938, 1177939, 1177940, 1177941, 1177942, 1177943, 1177944, 1177950, 1177951, 1177952, 1177953, 1177954, 1177955, 1177956, 1177964, 1178004, 1178036, 1178053, 1178062, 1178068, 1178078, 1178150, 1178224, 1178225, 1178235, 1178253, 1178265, 1178266, 1178283, 1178291, 1178303, 1178311, 1178316, 1179031, 1179035, 1179036, 1179045, 1179046, 1179047, 1179076, 1179077, 1179078, 1179090, 1179115, 1179116, 1179117, 1179118, 1179119, 1179120, 1179121, 1179122, 1179136, 1179137, 1179138, 1179146, 1179147, 1179148, 1179149, 1179150, 1179151, 1179187, 1179188, 1179189, 1179190, 1179191, 1179192, 1179193, 1179194, 1179195, 2706254, 2706255, 3192974, 3263069, 3263070, 3290988, 3290989, 3290990, 3290991, 3290992, 3290993, 3290994, 3290995, 3290996, 3290997, 3290998, 3290999, 3291000, 3291001, 3291002, 3291003, 3291004, 3291005, 3418230, 3418231, 3418232, 3418233, 3418234, 3418235, 3418236, 3418237, 3418238, 3418239, 3418240, 3418241, 3418242, 3418243, 3418244, 3418245, 3418246, 3418247, 3418248, 3418249, 3418250, 3418251, 3418252, 3418253, 3418254, 3418255, 3418256, 3418257, 3418258, 3418259, 3418260, 3418261, 3418262, 3418263, 3418264, 3418265, 3418266, 3418267, 3418268, 3418269, 3418270, 3418271, 3418272, 3418273, 3418274, 3418275, 3418276, 3418277, 3560384 du cadastre du Québec, Ville de Laval.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 3 -

N/Réf. : 7430-13-01-01267-00
400677973

Le 4 février 2010

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 28 mars 2008, signée par Isabelle Saucier, biologiste, Tecsalt Aecom, une page et une annexe intitulée « *Développement domiciliaire du secteur situé dans le prolongement des rues Toupin, Thibault, Tardivel et Thériault – Demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement* »;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 7 octobre 2008, signée par Guy Courchesne, Ville de Laval, une page;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 7 novembre 2008, signée par Isabelle Saucier, biologiste, Tecsalt Aecom, trois pages et deux annexes;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 4 juin 2009, signée par Sylvain Dubois, Ville de Laval, deux pages et cinq plans en annexe;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 1^{er} février 2010, signée par Gilles Benoit, Ville de Laval, deux pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



Pierre Robert

Directeur régional de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

PR/VB/sc

Direction régionale : Montreal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Bureau : Montreal

1. Identification

Date de l'inspection : 2014-07-14	Heure d'arrivée : 10 h 20	Heure de départ : 11 h 30
Inspecteur : Samuel Bernier	Accompagné de : s/o	

N° intervention : 300901023	Type d'intervention : Inspection H5
N° gestion documentaire : 7430-13-01-01267-00	N° du rapport d'inspection : 401170060
N° demande : 200267400	N° du certificat d'autorisation : 400677973

But de l'inspection

Effectuer un suivi à long terme de la conformité environnementale des compensations pour perte de milieux humides.
Prendre les actions pour assurer un retour à la conformité, le cas échéant.

Lieu inspecté

Nom du lieu : Prolongement des rues Toupin, Thibault, Tardivel et Thériault
N° du lieu : X2103083
Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune
Localisation du lieu inspecté (adresse, municipalité, etc.): Bois de l'Équerre, Laval QC, lot 1 871 133
Coordonnées géographiques du lieu : 45,6094820686432170; -73,7559277550267750

Conditions météorologiques

Ensoleillé avec quelques passages nuageux

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

Mode d'identification

But expliqué : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification : <input type="checkbox"/> verbale <input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de :

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 53	Nombre de photos annexées au rapport : 9
---	--

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L22. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : X:\USAGERS\bersa01\Travaux sur les milieux humides\Laval\Ville de Laval. 7430-13-01-01267-00\Photos réduites 01267

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf les fichiers DSCN0600.JPG à DSCN0609.JPG, DSCN0610.JPG à DSCN0618.JPG, DSCN0619.JPG à DSCN0625.JPG, DSCN0627.JPG à DSCN0634.JPG, DSCN0636.JPG à DSCN0643.JPG et DSCN0645.JPG à DSCN0652.JPG dans le logiciel Panorama Maker 3.0 d'arcSoft pour créer les fichiers Panorama 1 à Panorama 6.

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	I,II	I. Localisation des photos prises sur le terrain, II. Carte des sentiers du bois de l'Équerre
<input type="checkbox"/> Autre		

2. Description de l'inspection

Avant de me rendre sur le terrain, j'ai noté les coordonnées des extrémités du polygone formé par le site de compensation. J'ai ainsi relevé les coordonnées des extrémités nord-est, nord-ouest, sud-est et sud-ouest du site de compensation. J'ai également relevé à l'aide de SAGO les coordonnées de deux points qui me permettraient de prendre des photographies panoramiques du Nord et du Sud du site.

Je suis arrivé dans le bois de l'Équerre par le rang de l'équerre. À partir du stationnement du Bois de l'Équerre, j'ai suivi le sentier du lièvre pour rejoindre le site de compensation (voir carte des sentiers du bois de l'Équerre). En arrivant sur le site, je me suis tout d'abord dirigé vers les points qui me permettraient de prendre les photographies panoramiques du Nord et du Sud du site de compensation, en rejoignant les coordonnées que j'avais notées au préalable à l'aide du GPS. Ensuite, j'ai rejoint l'extrémité sud-est de la compensation. Après avoir pris une photo pour attester du maintien du caractère naturel du site dans ce secteur et avoir noté les coordonnées GPS où celle-ci a été prise, je me suis dirigé vers le sud-ouest de la compensation. Sur le trajet, j'ai observé un nichoir. Je l'ai photographié puis j'ai continué à marcher vers le sud-ouest du site. Arrivé à l'extrémité sud-ouest, j'ai photographié la vue de ce secteur et pris les coordonnées GPS de la photographie. Je me suis ensuite dirigé vers le nord-ouest de la compensation. Dans cette partie du site, j'ai rencontré une biche et un faon appartenant à l'espèce du cerf de Virginie. En marchant vers le nord-ouest, j'ai découvert un sentier débroussaillé que j'ai photographié. À l'extrémité nord-ouest, après avoir vérifié qu'il n'y avait pas d'impacts anthropiques, j'ai photographié l'endroit et noté les coordonnées du lieu où la photo a été prise. Pour atteindre l'extrémité nord-est du site à partir du nord-ouest, je suis revenu sur mes pas et j'ai suivi le sentier du Lièvre jusqu'à ce que je sois le plus près possible du point nord-est. Ensuite, en suivant le GPS, j'ai pu le rejoindre en pénétrant dans la partie boisée. Là encore, j'ai photographié ce secteur afin de montrer qu'il était conservé à l'état naturel.

Points de vérification – Informations sur le dossier

Références : Rapport d'analyse (RA); Certificat d'autorisation (CA); Rapport d'inspection (RI) de la vérification de conformité.			
Pour les situations où la case « oui » n'est pas cochée, des renseignements complémentaires sont contenus dans le document « Instructions » pour le programme H5 disponible sur le site Extranet du Pôle d'expertise des secteurs hydrique et naturel.			
Nom de la municipalité : Laval		Nom du titulaire du CA : Ville de Laval	
Date délivrance certificat d'autorisation : 2010-02-04			
La fiche de saisie « MH » est-elle remplie dans le SAGO?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	
Le polygone de compensation est-il indiqué dans l'Atlas SAGO ?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	
Les documents administratifs (servitude, acte de vente, rapport photographique) prévus au rapport d'analyse ont-ils été transmis?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/> Date de réception: 2010-12-29 : Réception d'une lettre de la ville de Laval impliquant le numéro du lot acquis ainsi que sa superficie. 2008-10-14 : Engagement de la ville de Laval.	Non : <input type="checkbox"/>	Pas d'échéance prévue: <input type="checkbox"/>
Si des travaux étaient prévus (ex : plantation), une échéance était-elle prévue pour leur réalisation?	Oui : <input type="checkbox"/> Échéance prévue:	Non : <input type="checkbox"/>	Sans objet : <input checked="" type="checkbox"/>
Si des travaux étaient prévus (ex : plantation), leur description est-elle suffisamment claire pour permettre une vérification sur le terrain?	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	Sans objet : <input checked="" type="checkbox"/>
Une inspection de conformité a-t-elle été effectuée à la suite de la délivrance du CA?	Oui : <input type="checkbox"/> Date de l'inspection : Numéro du rapport :	Non : <input checked="" type="checkbox"/> Si non, informer le CCEQ pour suivi du dossier.	
Si une inspection de conformité a eu lieu, les travaux liés à la compensation étaient-ils conformes?	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	Sans objet : <input checked="" type="checkbox"/>
Si des manquements ont été constatés lors de l'inspection de conformité, ont-ils été corrigés?	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	Sans objet : <input checked="" type="checkbox"/>

Points de vérification – Visite terrain

Références : Rapport d'analyse (RA); Certificat d'autorisation (CA); Rapport d'inspection (RI) de la vérification de conformité. Document « Instructions » du programme H5, dans le cas où la vérification démontre une non-conformité.

N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
1	RA	Les mesures de compensation décrites dans le rapport d'analyse ont été mises en place .	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	RA	Les mesures de compensation décrites dans le rapport d'analyse se sont maintenues dans le temps (ex. : survie des individus d'une plantation,).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	-	Le site de compensation ne présente pas de perturbations d'origine anthropique (ex. : déboisement, constructions, matières résiduelles, etc.).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Date de l'inspection : 2014-07-10

No de gestion documentaire : 7430-13-01-01267-00

4	-	Il y a absence de travaux sur le site de compensation.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	-	Dans le cas où des travaux ont lieu sur le site de compensation, ceux-ci ne sont pas susceptibles de modifier la qualité de l'environnement ou d'émettre des contaminants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	RI	Dans le cas où des correctifs auraient été demandés lors d'une inspection de conformité au CA, ceux-ci sont toujours en place.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Notes sur les vérifications

N°	Note
3	Les seuls éléments anthropiques constatés sur le site sont un nichoir et un banc. Ils ne constitue pas de perturbations dans le sens où le nichoir favorise la présence d'oiseaux et que le banc est utile aux visiteurs du bois de l'Équerre

3. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

4. Conclusion

- Le caractère naturel du site a été préservé
- Mis à part la présence d'un nichoir et d'un banc qui a un rôle bénéfique pour la faune aviaire et la population qui fréquente le bois de l'Équerre, il n'y a pas d'impacts anthropiques sur le site

5. Recommandations

Proposer une action au CCEQ, par exemple :

- Fermeture du dossier.

Signature : Samuel Bernier

Date de rédaction : 2014-07-14

6. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Jessie Wrangel

Fonction : Inspectrice

Signature :

Date : 2014.08.25

Commentaires :
ok

7. Photographies prises sur le terrain

Photo # 1

Panorama 1 (Large).JPG

Note : Vue panoramique du sud de la compensation.





Photo # 2
Panorama 2 (Large).JPG
Note : Vue panoramique du nord de la compensation.



Photo # 3
Panorama 3 (Large).JPG
Note : Vue panoramique à partir du sud-est de la compensation.



Photo # 4
DSCN0626 (Large).JPG
Note : Nichoir présent sur le site de compensation.

Photo # 5

Panorama 4 (Large).JPG

Note : Vue panoramique à partir du sud-ouest de la compensation.



Photo # 6

DSCN0635 (Large).JPG

Note : Photographie du sentier traversant le site de compensation au nord. Il s'agit du sentier du Lièvre (voir carte des sentiers du Bois de l'Équerre).



Photo # 7

Panorama 5 (Large).JPG

Note : Photographie présentant une vue du nord-ouest de la compensation.



Photo # 8

DSCN0635 (Large).JPG

Note : Photographie du banc placé en bordure du sentier du Lièvre au nord de la compensation.



Photo # 9

Panorama 6 (Large).JPG

Note : Photographie présentant une vue du nord-est de la compensation.

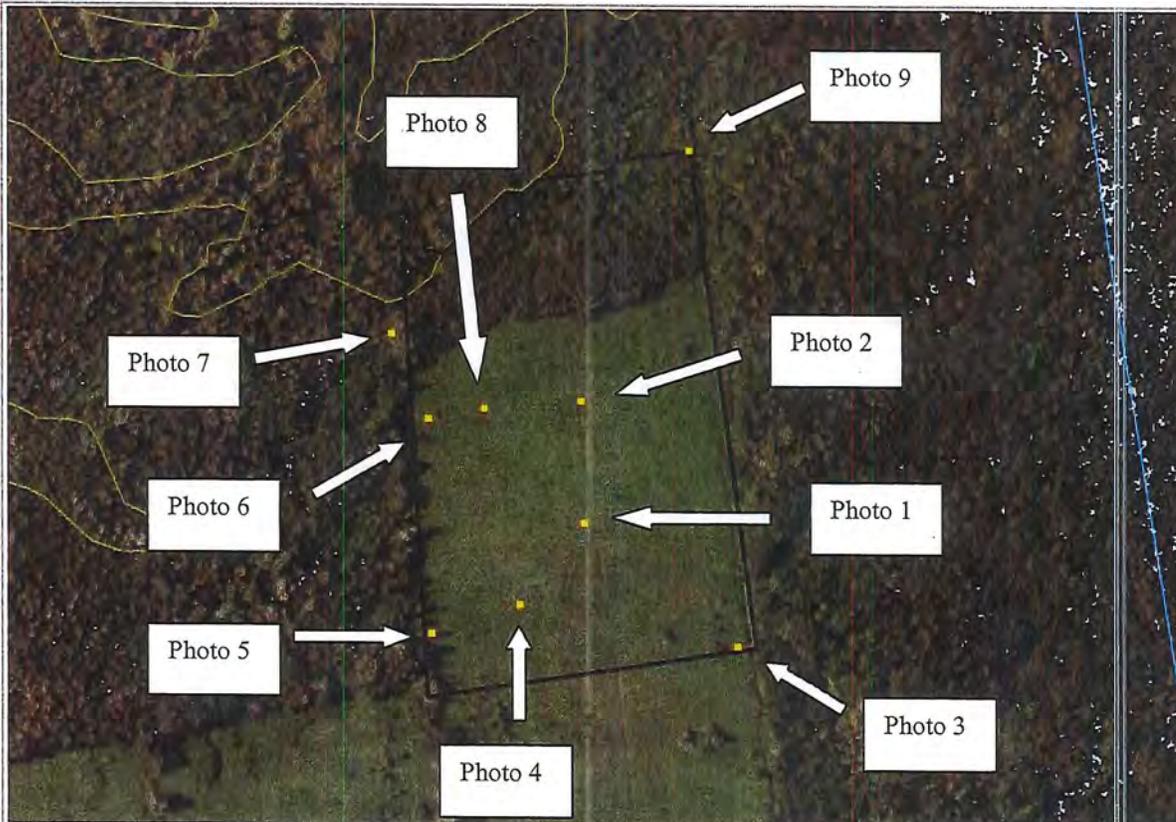


8. Annexe

I.

Localisation des photos prises lors de l'inspection

Compensation pour le dossier 7430-13-01-01267-00



Composantes - Lieux sélectionnés

Composante

Cours d'eau (CRHQ)

Permanent

Intermittent

Non déterminé

Plans d'eau (CRHQ)

Plans d'eau (CRHQ)

MH dét. Basses-terres du St-Laurent

Eau peu profonde

Marais

Marécage

Prairie humide

Tourbière minérotrophe (fen)

Tourbière ombrotrophe (bog)

Tourbière boisée

Potential

Orthos 2011

Réseau routier SIEF

Route de transport du bois

Chemin forestier d'hiver ou éliminé

Coordonnées 01267.shp

Coordonnées 01267.shp



Échelle approximative : 1 / 2 898



Source(s) des données :

Developpement durable,
Environnement,
Faune et Parcs

Québec

Bureau de Montréal (C)

Préparé par :

Samuel Bernier

2014-07-11

II. Carte des sentiers du Bois de l'Équerre

